



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

SIReNa



AgroParisTech

Guide du Doctorant

2019-2020

À l'attention des membres de l'École Doctorale SIReNa

ED 607

Sciences et Ingénierie des Ressources Naturelles



Contacts :

Directeur : Jérôme Sterpenich

jerome.sterpenich@univ-lorraine.fr

☎ : 03.72.74.56.59

Gestionnaire pédagogique : Juliette Marchal

juliette.marchal@univ-lorraine.fr

☎ : 03.72.74.04.71

Gestionnaire administratif Nancy : Estelle Barranco

estelle.barranco@univ-lorraine.fr

☎ : 03.72.74.04.59

Gestionnaire administratif Metz : Stéphane Lebreton

stephane.lebreton@univ-lorraine.fr

☎ : 03.72.74.04.75

Délégués des doctorants 2018-2019 :

Contact délégués doctorants :

Victor Allory (LSE)

Aurélie Adam (LiBio)

Marie Dincher (BEF)

Erwin Henry (LIEC)

Maxime Vigier (URAFPA)

ed-sirena-doc-elus@univ-lorraine.fr

Vice-président du Conseil Scientifique de l'UL : Frédéric Villieras

Vice-présidente déléguée au Doctorat de l'UL : Clotilde Boulanger

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sirena/presentation>

<http://www.adum.fr/>

Adresse de la Maison du Doctorat :

A Nancy

Campus ARTEM - Mines Nancy

Bâtiment Recherche

2 rue Léonard de Vinci - BP 14234

54042 Nancy Cedex

A Metz

Campus Saulcy

Maison de l'Université - Rez-de-chaussée

Ile du Saulcy - BP 80794

57012 Metz Cedex 1

LE MOT DU DIRECTEUR

Vous trouverez ici la version actualisée du guide du doctorant de l'école doctorale « **Science et Ingénierie des Ressources Naturelles** ». Ce livret a pour objectif de vous aider tout au long de votre thèse en servant de référence dans les différentes démarches administratives et de formation qui vous permettront de devenir docteur. Le doctorat associe votre thèse (pilotée par votre (ou vos) directeur(s) de thèse) et une somme d'atouts complémentaires qui accroîtront vos connaissances scientifiques, vos compétences managériales et votre employabilité.

Ce document a été conçu par les doctorants pour les doctorants. Il contient les principales informations qui vous seront nécessaires à un moment ou un autre de votre parcours de doctorant.

Je vous invite donc à le lire avec attention et à le garder à portée de main tout au long de votre parcours. L'équipe de direction de l'école doctorale ainsi que vos représentants doctorants restent à votre disposition pour vous aider durant vos années de doctorat.

N'oubliez pas également de consulter régulièrement le [site de votre ED](#) qui vous apportera l'essentiel des informations dont vous pourrez avoir besoin lors de votre thèse.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent parcours doctoral tant du point de vue de vos recherches en laboratoire que des aspects de formation doctorale, et bien sûr de votre épanouissement personnel.

Pr. Jérôme Sterpenich

Directeur de l'Ecole Doctorale



Table des matières

LE MOT DU DIRECTEUR	1
PRÉSENTATION DE L'ED SIRENa	3
LE DOCTORAT	5
INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS.....	6
LE COMITE DE SUIVI DE THESE.....	10
LES MODULES DE FORMATION DOCTORALE	12
LA SOUTENANCE DE TA THESE.....	17
LES AUTRES ACTIVITÉS PENDANT LA THESE	20
LES LABELS	21
ANNEXE 1 : LE PÉRIMÈTRE SCIENTIFIQUE DE L'ÉCOLE DOCTORALE.....	22
ANNEXE 2 : GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE DOCTORALE	23



PRÉSENTATION DE L'ED SIRENa

L'École Doctorale « Sciences et Ingénierie des **Ressources Naturelles** » (ED SIRENa) est à caractère résolument pluridisciplinaire, couvrant tout le cycle de vie de la matière minérale et biologique, dans le respect et au service de l'Homme et de son environnement. Elle est née du regroupement de 14 unités et équipes de recherche : 11 de l'Université de Lorraine, dont 1 d'AgroParisTech (qui est par ailleurs un établissement co-accrédité de l'ED), 2 de l'INRA et un laboratoire de l'IGN.

Ces laboratoires sont rattachés à deux EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) : l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) qui est un établissement associé à l'ED et le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et à un établissement public à caractère administratif (IGN).

Organisation de l'École Doctorale

L'École Doctorale est dirigée par un Directeur, Jérôme Sterpenich, assisté d'un Comité de direction et d'un Conseil (cf Annexe 2). Le Comité, constitué de 20 membres internes, se réunit environ six fois par an et le conseil, associant les membres internes et externes (5), se réunit deux fois par an.

Le secrétariat pédagogique de l'école doctorale est assuré par Juliette Marchal, à qui il faudra se référer très souvent pour les questions administratives et de formation. Pour les questions d'inscription et de soutenance, c'est Estelle Barranco sur Nancy ou Stéphane Lebreton sur Metz qui sera l'interlocuteur privilégié.

De plus, 5 doctorants (et des suppléants) sont élus chaque année pour un mandat de deux ans : les élus sont chargés de représenter leurs pairs au sein du Comité et du Conseil de l'École Doctorale. Leur rôle est principalement :

- d'être les référents des doctorants SIRENa au sein de l'école doctorale afin de faire remonter leurs demandes et de leur transmettre les informations issues du comité et du conseil
- d'organiser les journées de rentrée SIRENa et le séminaire annuel
- d'être membre de droit du jury « comité poster » lors du séminaire annuel SIRENa
- d'élire un représentant doctorant SIRENa (et un suppléant) pour participer aux réunions du CLED (Collège Lorrain des Ecoles Doctorales)

Leur élection se fait chaque année, pendant la journée du séminaire SIRENa en février.

2 Pôles de recherche :

L'École doctorale est rattachée à deux pôles de recherche scientifiques :

- Agronomie, Alimentaire, Forêt (A2F) dont les deux axes majeurs sont la forêt et le bois d'une part et l'agronomie et l'agro-alimentaire d'autre part.
- Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) dont les axes de recherche portent sur les sciences de la Terre prises au sens large, y compris la mécanique.

Domaines de recherche

Géosciences, Mécanique et génie civil
Sciences agronomiques, agro-alimentaires et forestières
Biologie et écologie
Biotechnologies

Filières industrielles et professionnelles

Agriculture	Environnement
Agroalimentaire	Forêt / Bois
Déchets	Génie Civil
Eau	Industrie Minérale
Energie	Sécurité

Quelques chiffres

14 Unités de recherche
6 doctorats
202 inscrits en 2018-2019
311 scientifiques dont 160 HDR
20 soutenances en 2018
9 soutenances en 2019

LE DOCTORAT

Ta mission doctorale, est de préparer puis de soutenir ta thèse après 3 ans de recherche tout en acquérant un certain nombre de compétences qui t'aideront à réaliser ton projet professionnel.

Pour ce faire, avant d'avoir la joie de déposer ton manuscrit, tu devras :

- t'inscrire chaque rentrée universitaire et mettre à jour régulièrement ton compte ADUM (Accès Doctorat Unique & Mutualisé),
- constituer au cours de la 1^{ère} année, en accord avec tes encadrants et le directeur du laboratoire, ton comité de suivi de thèse, que tu rencontreras chaque année et qui se prononcera sur tes réinscriptions,
- suivre un parcours de formations scientifiques et transverses et de préparation à l'après-thèse validés selon un système de crédits (précisions sur le site [web SIRENa](#)),
- faire une communication orale ou un poster au séminaire SIRENa accompagnée d'un résumé,
- réaliser un rapport d'avancement et une réunion de comité de suivi de thèse chaque année,
- produire au moins un article scientifique sur ton travail de thèse dans une revue internationale à comité de lecture (ACLI),
- organiser ta soutenance de thèse,



INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'École Doctorale (inscription pédagogique) et à l'université (inscription administrative) sont obligatoires chaque année, durant toute la durée de la thèse. La durée d'une thèse est de 3 années. Deux inscriptions consécutives sont obligatoires au minimum pour soutenir une thèse. L'ED SIRENa n'autorise pas plus de 5 inscriptions (sauf interruption pour cause majeure). Depuis l'arrêté de mai 2016, toute réinscription est dépendante de l'avis du comité de suivi de thèse qui évalue chaque année les conditions d'avancement de la thèse (rapport et réunion d'avancement).

PREMIÈRE INSCRIPTION, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique se passe sur ADUM, accessible depuis le site de l'École Doctorale ou directement à l'adresse suivante : <https://www.adum.fr>. Les informations nécessaires sont principalement : ton état civil et tes coordonnées ; les renseignements concernant ta thèse (financement, laboratoire, etc.) ; et d'autres informations te concernant (employabilité et langues vivantes pratiquées).

Une fois enregistré sur le site de l'École Doctorale, tu peux télécharger et compléter le dossier d'inscription. Il se compose :

- du dossier d'inscription administratif ;
- du feuillet scientifique ;
- du formulaire CNIL.

L'ensemble de ces documents et des pièces justificatives demandées doit être envoyé à
Estelle Barranco (Nancy) ou Stéphane Lebreton (Metz)
pour enclencher le processus d'inscription.
Le [guide d'inscription](#) est disponible en ligne.



Inscription administrative

Une fois ton dossier validé par l'École Doctorale, il est transféré à la Vice-présidente Doctorat pour validation finale. Tu dois contacter le service de scolarité des doctorants pour finaliser l'inscription (sur rendez-vous).

Attention : avant de pouvoir finaliser l'inscription à l'université, il faut s'acquitter d'une taxe (CVEC) de 91€ collectée par le CROUS. Pour cela, rendez-vous sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

En résumé

- 1) Création du compte ADUM via le site web SIRENa
- 2) Impression, signatures des documents et collecte des pièces obligatoires
- 3) Envoi du dossier complet à Estelle Barranco (Nancy) ou Stéphane Lebreton (Metz)
- 4) Prise de rendez-vous auprès du service scolarité (le plus proche de ton lieu de travail) : les coordonnées complètes figurent sur le feuillet scientifique

AgroParisTech à Nancy

Michèle BESANCON

michele.besancon@agroparistech.fr

Tel : +33 3.83.39.68.42

Université de Lorraine :

Gestionnaire administratif **Nancy** : Estelle Barranco

estelle.barranco@univ-lorraine.fr

Tel: +33 3.72.74.04.59

Gestionnaire administratif **Metz** : Stéphane Lebreton

stephane.lebreton@univ-lorraine.fr

Tel: +33 3.72.74.04.75



RÉINSCRIPTIONS

Deuxième et troisième année de thèse

Dès que ton comité de suivi de thèse s'est réuni (voir détails p 10), tu déposes en ligne dans ton compte ADUM le rapport établi par les évaluateurs. Profites-en pour mettre à jour ton compte et annoncer ton souhait de réinscription. Celle-ci doit alors être validée par ton directeur de thèse, de laboratoire et d'école doctorale.

Ensuite, tu reçois un message émanant du Service de Scolarité dont tu dépends dès que la réinscription est possible (après validation du rapport de fin de l'année précédente et du compte rendu du comité de pilotage de ta thèse) et au plus tard le 30 septembre. Les pièces à fournir doivent être apportées à ton secrétariat de scolarité sur rendez-vous. La scolarité se chargera de mettre à jour ta carte d'étudiant après le paiement des droits d'inscription pour la nouvelle année universitaire.

La convention individuelle de formation doit parallèlement être mise à jour chaque année et renvoyée au gestionnaire pédagogique.

Rappel : depuis 2016, l'année universitaire débute le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août.

Quatrième et cinquième années de thèse

Normalement, ta thèse aurait dû se terminer en fin de 3^{ème} inscription ! À titre dérogatoire et sur justification, il est néanmoins possible de te réinscrire. La procédure est similaire à celle de la troisième année, mais selon l'arrêté du 25 mai 2016, il est nécessaire de remplir un dossier de dérogation supplémentaire (dans la rubrique « Procédures administratives de thèse » du site Internet de l'École Doctorale). Il est également nécessaire, comme toute réinscription en année supérieure de thèse, de faire valider ton inscription par l'ensemble des membres de ton comité de suivi.

Si ta réinscription pédagogique n'est pas validée, la suite de la procédure est stoppée et tu ne pourras pas achever ton travail. Note bien les éléments suivants :

Attention : aucune inscription n'est possible sans financement !

Seule la phase finale de rédaction de thèse peut ne pas être financée si une recherche d'emploi est engagée en parallèle de la rédaction (maximum 3 mois)

Aucune inscription n'est possible en 6^{ème} année sans interruption de la thèse pour raison majeure.

Pense à vérifier la validité de tes adresses électroniques, la plupart des communications (dont les réinscriptions) se font par le biais de ton adresse universitaire.

Sinon un conseil, ACTIVE-LA !

Toutes les informations entrées dans ADUM sont modifiables par la suite et doivent être mises à jour régulièrement.



LE COMITE DE SUIVI DE THESE

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sirena/comite-de-suivi>

L'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat précise dans l'article 13 : « *Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.* »

Mise en place du comité de suivi de thèse au sein de l'ED SIRENa :

Le comité de suivi individuel (CSI) du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Le comité de suivi se réunit une fois par an. Le rapport doit parvenir à l'ED **avant le 15/09**.

Les différentes étapes pour la constitution du CSI sont les suivantes :

- 1- Après accord du directeur de l'école doctorale sur la composition du comité, déclaration des membres sur Adum dans l'onglet approprié
- 2- Cette déclaration génère un document "Fiche signalétique" sur Adum à faire signer par le directeur de thèse puis le directeur du laboratoire
- 3- Le doctorant dépose sa fiche déclarative signée dans ADUM pour validation de l'école doctorale
- 4- Le doctorant organise la réunion Comité de suivi en s'aidant des documents téléchargeables sur cette page
- 5- A l'issue de la réunion avec le CSI, le doctorant dépose en ligne sur ADUM le rapport du CSI signé des membres.

Un mail automatique, indiquant le dépôt du rapport par le doctorant, est envoyé à l'école doctorale ainsi qu'à/aux encadrants.

Sont disponibles au téléchargement sur le site de SIRENa :

- [Composition du comité de suivi](#) (pdf-429Ko)
- [Consignes au comité de suivi](#) (pdf-315Ko)
- [Feuille d'aide à la rédaction du CSI](#) (word-67,3Ko)

Si un évaluateur externe au laboratoire est également externe à l'Université de Lorraine, il pourra être comptabilisé comme membre externe dans le jury final de la thèse (s'il n'est pas co-publiant avec le doctorant, voir p. 17).



Important :

Pour les doctorants ayant débuté leur thèse entre février et juin, leur comité de suivi ne se réunit que pour le mois de juin de leur 2^{ème} année. La réinscription pour la 2^{ème} année de thèse, réalisée en septembre, sera autorisée après simple avis écrit du/des co-directeur(s) de thèse et du directeur du laboratoire.

LES MODULES DE FORMATION DOCTORALE

Extrait de l'Arrêté du 25 mai 2016 qui régit les Écoles Doctorales :

Article 3 - 2° Les écoles doctorales : Organisent les échanges scientifiques entre doctorants et avec la communauté scientifique ; proposent aux doctorants des activités de formation favorisant l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique.

Le but des modules de formation est de te permettre d'élargir le champ de tes connaissances et pourquoi pas de tes centres d'intérêt.

Ils t'apporteront des compétences supplémentaires à celles que tu développeras dans ton laboratoire de recherche, et ils te permettront de rencontrer d'autres doctorants !

Règles concernant le choix des modules de formation

Les modules choisis doivent l'être en accord avec ton projet professionnel. Il est donc inutile de t'inscrire à des formations simplement pour remplir les conditions présentées ci-après.

Pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année et 2^{ème} année :

Une nouvelle organisation de la formation sous forme de crédits a été mise en place sur l'année universitaire 2018-2019. C'est cette organisation qui prévaut pour les doctorants ayant commencé leur thèse en 2018 ou après. Le détail est donné en page 13.

Pour les étudiants inscrits en 3^{ème} année ou plus :

Les anciennes règles de RP2E peuvent encore s'appliquer. Pour être en mesure de soutenir, le doctorant doit avoir suivi et validé 4 modules de formation de 20 heures minimum chacun (2 modules scientifiques et 2 modules professionnalisants ; sauf exception ci-dessous) et le module de formation à l'éthique.

Cas particuliers :

Les doctorants effectuant la majeure partie de leur recherche loin de la Lorraine doivent prendre contact avec l'ED la plus proche de leur lieu de travail et proposer au Directeur de l'ED SIRENa des modules de remplacement. L'envoi du programme détaillé, contenant le volume horaire, est indispensable.

L'inscription aux modules se fait uniquement via votre compte ADUM (login et mot de passe nécessaires). La validation de chaque module se fera sur ADUM. Les formations hors catalogue doivent aussi faire l'objet d'une validation sur ADUM. Il convient alors de fournir toutes les pièces justificatives (attestation de présence, programme...) afin d'obtenir les crédits correspondants.



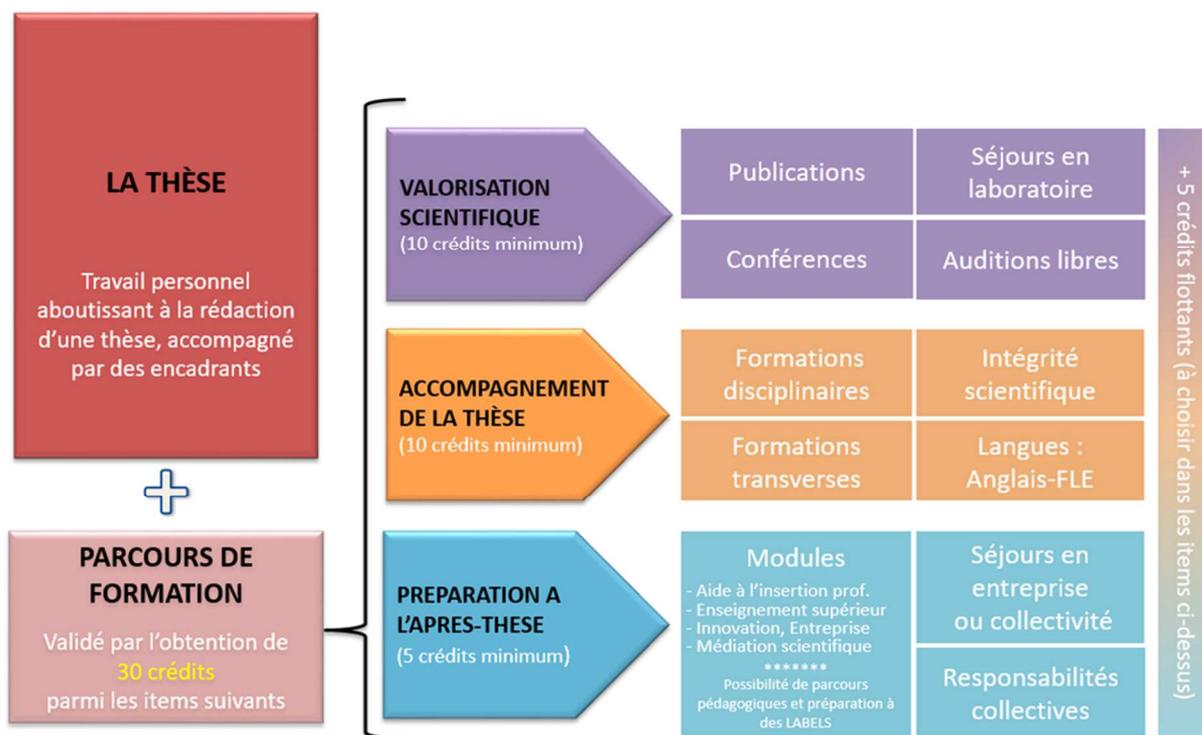
Organisation générale de la formation au sein de SIRENa

L'offre de formation détaillée est consultable en ligne :

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sirena/formations>

Au cours de ta thèse, tu devras acquérir au minimum 30 crédits.

- 10 en valorisation scientifique
- 10 en accompagnement de la thèse
- 5 en préparation à l'après-thèse
- 5 flottants, laissés au choix du doctorant



1-Valorisation scientifique (10 crédits minimum)

Publications

Afin de pouvoir déposer ton mémoire, tu dois disposer d'**au moins un article** accepté ou publié dans une revue internationale à comité de lecture.

La valorisation de tes travaux de recherche sera importante tout au long de ta carrière. Un des moyens pour cela est de publier dans des revues scientifiques. Les publications les plus valorisantes sont celles dont le comité de lecture est le plus sélectif dans le choix des articles à paraître (revues à fort facteur d'impact).

Afin que la publication soit validée par SIRENa et t'accorder les 6 crédits, l'article doit répondre aux conditions suivantes :

- Le sujet doit concerner directement tes travaux de thèse
- L'affiliation de ton laboratoire au sein de l'Université de Lorraine ou AgroParisTech doit être mentionnée
- Au moins l'un de tes encadrants doit en être co-auteur

- Ton nom apparaît en 1^{ère} ou 2^{ème} position des auteurs (deuxième si le premier auteur est un chercheur permanent).

Recommandation :

Le délai entre la soumission de ton article et son acceptation peut être de plusieurs mois, dû au délai nécessaire aux reviewers pour relire l'article.

Anticipe son écriture pour ne pas être bloqué à la fin de ta thèse.

Communication orale ou présentation de poster dans un congrès scientifique

Il est demandé de participer à un congrès national ou international au cours de ta thèse. Cela te permet de présenter ton travail, la plupart du temps en anglais. C'est aussi l'occasion de rencontrer des chercheurs de ton domaine et de te faire connaître pour la suite de ta carrière. Cela te permettra aussi de valider 4 crédits dans la rubrique valorisation scientifique.

Évidemment, ce type de déplacement a un coût, s'il ne peut être pris en charge par ton laboratoire, tu as la possibilité de postuler à des bourses qui financent les déplacements en congrès des jeunes chercheurs. De plus, l'ED participe au financement d'un congrès international en versant annuellement une dotation à ton laboratoire. Renseigne-toi auprès du secrétariat de ton laboratoire. Il est inutile de contacter le secrétariat de l'ED à ce sujet, il ne pourra rien pour toi !

Séminaire annuel de l'école doctorale

Une participation active au séminaire est requise au moins une fois au cours du doctorat. Cette participation implique soit une présentation orale soit un poster en français ou en anglais. Dans les deux cas, un résumé d'une page est demandé.

Vulgariser : l'objectif est de tester ta capacité à te faire comprendre d'un public scientifique en dehors de ta propre communauté scientifique particulière. Compte tenu de l'étendue des disciplines représentées dans l'École Doctorale, le contenu des participations (posters, présentations...) se doit d'être vulgarisé afin d'être compréhensible par un large public scientifique.

Rédiger : un résumé d'une page du travail présenté sera demandé. Les résumés de chaque doctorant sont ensuite regroupés sur fichier pdf disponible sur le site de l'ED.

Échanger : c'est l'occasion pour les doctorants de se rencontrer et de voir découvrir d'autres disciplines couvertes par l'École Doctorale. À chaque séminaire, une centaine de posters y sont exposés !

Concours « Prix du Meilleur Poster » : un concours est organisé pour récompenser les 3 meilleurs posters parmi ceux qui sont présentés. Le comité de sélection est composé des doctorants élus au comité de direction de l'ED et d'autres doctorants volontaires.

Voter : durant le séminaire, les candidats au poste de « représentant des doctorants » se présentent en exposant leur programme et se rendent disponibles pour discuter avec les autres doctorants avant le vote qui a lieu l'après-midi sur le lieu du séminaire.

Inscription et participation : L'inscription se fait via ton compte ADUM via le catalogue des formations ainsi qu'en remplissant un bref questionnaire. Tu dois déposer la matrice de ton poster et le résumé d'une page, 10 jours minimum avant la date du séminaire.

Prochaine Edition en février 2020 !

2-Accompagnement de la thèse (10 crédits minimum)

Il s'agit de suivre des :

Formations disciplinaires proposées par l'ED ou bien que tu auras choisies parmi les formations de master ou les formations proposées par d'autres ED. La règle est de 2.5 crédits pour 20h de formations et d'acquérir au moins 5 crédits.

Formations transverses proposées par la Direction de la Recherche et de la Valorisation et communes aux différentes ED de l'université. Il faut acquérir au minimum 3 crédits dans cette rubrique.

Module de formation à l'éthique (obligatoire, 1 crédit). La formation à l'éthique fait l'objet d'un module à suivre et valider en ligne. L'inscription doit être réalisée sur ADUM :

<http://www.adum.fr/script/formations.pl?mod=190211&site=lorraine>

Le lien pour se connecter au module est indiqué dans la fiche ADUM.

Anglais et formation de Français Langue Etrangère (FLE) (obligatoire, 1 crédit).

Pour les étudiants non francophones, un module de FLE doit être suivi.

Remarque : Des cours du soir sont organisés avec le DEFLE (deux soirs par semaines, deux niveaux: débutant et intermédiaire). En parallèle une autre formule, intensive, qui se concentre sur une semaine de vacances scolaires, est conçue comme une formation d'accueil.

La première session intensive aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. *One week to learn french!* Les inscriptions sont ouvertes :

<http://www.adum.fr/script/formations.pl?mod=187857&site=lorraine>

Pour les étudiants francophones, il est demandé de suivre une formation à l'anglais pendant le cursus de thèse ou de justifier d'un niveau d'anglais minimum B1 (par un diplôme de type TOEIC ou TOEFL, même si la date de validité est dépassée).

3-Préparation à l'après-thèse (5 crédits minimum)

Le but de ces formations est de te faire acquérir des compétences qui sont en accord avec ton projet professionnel et qui vont t'aider à mieux cerner ton futur métier. Elles sont aussi l'occasion de se former à des disciplines qui ne sont pas forcément couvertes par ton travail de thèse et vont te permettre d'élargir ton portefeuille de compétences.

Tu retrouveras ses formations sur le site de l'école doctorale. Elles se déclinent en différentes thématiques générales :

- Aide à l'insertion professionnelle
- Enseignement supérieur
- Innovation entreprise
- Méditation scientifique

Il est à noter que les séjours en entreprises ou en collectivités, les responsabilités collectives (élu à un conseil, président d'association, ...), la participation à l'organisation de colloques et les charges d'enseignement donnent aussi droit à des crédits dans cette rubrique.

N'hésite pas à te renseigner auprès de l'école doctorale si tu as des questions sur les activités éligibles.

Attention : Tous les modules ne sont pas ouverts chaque année. Cela dépend des effectifs inscrits. Certains sont ouverts une année sur deux. Réfléchis dès la première année à ton programme de formation afin de pouvoir le réaliser sans encombre ! Ces données doivent être intégrées dans le contrat individuel de formation que tu remplis à l'inscription mais que tu peux modifier tout au long de ta thèse en fonction de tes besoins de formation.

Coup de cœur : le concours «Ma thèse en 180 secondes »

Le but est de présenter ton projet de thèse en trois minutes ! Très intéressant à préparer et utile pour apprendre à synthétiser des informations, ce concours peut t'emmener à la finale régionale, puis nationale, puis pourquoi pas internationale ! Le doctorant qui a remporté la finale européenne de 2013 venait de RP2E (ancienne ED qui a donné naissance à SIReNa) (en vidéo : <http://www.univ-lorraine.fr/180secondes>).

Comment t'inscrire ?

Sur le site de l'ADUM, rubrique « Espace personnel », onglet « Formations », tu trouveras le récapitulatif des modules que tu suis, as suivis, ou dans lesquels tu es inscrit(e).

C'est ici aussi là que tu pourras déposer un module dérogatoire à faire valider par l'ED.

Enfin, le portefeuille de compétences (portfolio) te permettra de faire le bilan des compétences acquises grâce à tes modules, mais aussi tes séminaires, conférences et toutes tes autres activités.

LA SOUTENANCE DE TA THESE

ATTENTION : toutes les démarches qui suivent doivent être achevées au moins 8 semaines avant la date de ta soutenance. C'est à toi de choisir cette date, donc organise-toi en conséquence ! <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/soutenance>

.....TIMING IMPERATIF À RESPECTER.....

-4 mois		-3 mois			-8 semaines	-1 mois	Jour J
Choisis la composition du jury (selon les consignes ci-dessous) avec tes directeurs	Tes directeurs contactent le jury choisi et trouvent une date commune	Date et jury choisis tu vas sur ADUM Espace Personnel "Je soutiens ma thèse dans les 3 mois"	Télécharge, remplis et fais signer les formulaires	Réserve une salle pour ta soutenance ET une autre pour la délibération du jury	Dépose ton manuscrit auprès de la scolarité du doctorat ET envoie un manuscrit à chaque membre de ton jury	Les rapporteurs envoient leur rapport sur le manuscrit et proposent d'autoriser ou non la soutenance	SOUTENANCE

COMPOSITION DU JURY DE THESE

C'est à ton directeur de thèse de choisir la date de ta soutenance, mais aussi la composition de ton jury, en discutant avec toi. La composition du jury obéit à quelques règles :

1. Le jury est composé de quatre à huit membres, dont deux rapporteurs, du (ou des) encadrant(s) de la thèse, et éventuellement d'examineurs supplémentaires et doit respecter la parité hommes/femmes (40 à 60% de représentants de chaque sexe).
2. Au moins un représentant de l'Université de Lorraine (enseignant-chercheur ou chercheur appartenant à une unité de recherche) doit figurer dans les jurys de thèse.
3. Les rapporteurs doivent obligatoirement être cadre de catégorie A ou de catégorie B titulaires d'une HDR (Habilitation à Diriger les Recherches). Ils doivent aussi être des « membres externes » (voir définition au point 5).
4. Le jury doit être composé *a minima* de 50% de cadres de catégorie A. Les « cadres de catégorie A » sont les personnels professeurs ou assimilés (ex : directeurs de recherche). Les « cadres de catégorie B » sont les maîtres de conférences ou assimilés (ex : chargés de recherche).
5. Il doit regrouper au moins 50% de membres « externes ».

On appelle « membres internes » :



- tous les membres de l'Université de Lorraine,
- tous les membres d'AgroParisTech Nancy,
- tous les membres de l'INRA Centre Est
- toutes les personnes identifiées comme co-auteur sur une publication du doctorant
- les personnes qui ont participé au financement de la thèse

Les « membres externes » sont donc toutes les personnes qui ne sont concernées par aucune des situations précédentes !

Il existe un formulaire-type de composition d'un jury de thèse, ce formulaire est disponible sur ADUM. Il faudra prévoir d'imprimer un manuscrit de la thèse pour chaque membre du jury.

Bon à savoir

Le respect de la parité se fait comme suit :

- Jury de 4 membres = minimum 1 membre du sexe opposé
- Jury de 5 membres = minimum 2 membres du sexe opposé
- Jury de 6 membres = minimum 2 membres du sexe opposé
- Jury de 7 membres = minimum 3 membres du sexe opposé
- Jury de 8 membres = minimum 3 membres du sexe opposé

La couverture de ta thèse doit suivre des normes imposées, mais le reste de la mise en page est libre. Tu trouveras le [modèle de page de garde](#) sur le site des écoles.

Le président du jury de ta thèse sera désigné le jour de ta soutenance, il ne doit donc pas apparaître comme président (mais rapporteur ou examinateur) sur ton manuscrit de thèse lors du dépôt de ta demande de soutenance.

Préparation de la soutenance

Il faut d'abord vérifier sur ADUM que tout est en règle : les modules de formation, les publications, le portfolio, etc.

Il faut ensuite contacter le service de gestion de la scolarité des études doctorales (l'endroit où tu as fait ton inscription administrative). Vous fixerez alors un rendez-vous. Tu iras à ce rendez-vous avec ton portfolio, ton formulaire (rempli et signé) de composition du jury. S'ils ont besoin d'autre chose, ils te le diront. Et à partir de là, le Bureau te guidera pour le reste des démarches !

Il faudra quand même que tu t'occupes de réserver une salle pour ta soutenance, et une autre pour la délibération du jury. Ces réservations se feront auprès du gestionnaire des salles de ta composante.

La soutenance d'une thèse de l'Université de Lorraine doit avoir lieu dans des locaux de l'université. Toute demande de soutenance hors des locaux est soumise à dérogation et une demande motivée doit systématiquement être transmise au Vice-Président du Conseil Scientifique.

Visioconférence et langue utilisée

Le recours à la visioconférence doit faire l'objet d'une demande particulière adressée au Vice-Président du Conseil Scientifique. En cas d'accord, la visioconférence ne peut avoir lieu qu'avec une seule destination. En outre, la ou les personnes en visioconférence doivent se situer dans des locaux d'enseignement supérieur ou de recherche et doivent être seules dans la pièce. L'usage de la visioconférence devra figurer sur le rapport de soutenance qui attestera également de la bonne transmission des échanges durant toute la durée de la soutenance.

La langue de rédaction et de soutenance d'une thèse est le français. Toutefois, dans le cas où le candidat ne serait pas francophone ou dans le cas où le candidat est francophone mais qu'au moins un des rapporteurs ne l'est pas, la thèse peut être rédigée et soutenue dans une langue étrangère après accord du Directeur de l'École Doctorale et du Vice-Président du Conseil Scientifique. Dans ce cas, un résumé en français de la thèse, de dix à vingt pages et rédigé par le candidat sera exigé, et une présentation de cinq à dix minutes en français devra avoir lieu lors de la soutenance.

Dans les trois mois après la soutenance

Lorsque le directeur de thèse aura retourné le registre de thèse auprès de la scolarité du doctorat, tu devras prendre obligatoirement rendez-vous à la bibliothèque et n'oublie pas de vérifier que ton dossier est complet avant le dépôt. Tu dois fournir :

- ✓ le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue en un exemplaire,
- ✓ le contrat de diffusion électronique des thèses daté et signé en deux exemplaires,
- ✓ une version électronique de la thèse

Lors de la prise de rendez-vous, la photocopie du "PV de soutenance" ainsi que la photocopie de "l'avis du jury" seront normalement déjà à la bibliothèque car transmis directement par la scolarité du doctorat.

Attention : si ta thèse est confidentielle, en cotutelle ou s'il y a eu recours à la visioconférence, il y aura des procédures spécifiques : fournir les justificatifs pour chaque cas.

Enfin, l'attestation de réussite te sera remise après le dépôt final effectué à la bibliothèque de ton site d'inscription pour l'Université de Lorraine et avec la coopération du service scolarité pour AgroParisTech.

Ton diplôme, quant à lui, te sera remis lors de la cérémonie de remise des diplômes de Docteur de l'Université de Lorraine, et pour AgroParisTech lors de la cérémonie de remises des diplômes d'Ingénieur et de Docteur.

LES AUTRES ACTIVITÉS PENDANT LA THESE

D'autres activités peuvent parfois être exercées par le doctorant au sein d'entreprises ou de collectivités territoriales. Il existe différents types de missions : diffusion de l'information scientifique, expertise scientifique et valorisation scientifique... Reste à l'affût de ces possibilités si cela t'intéresse.

Le statut de doctorant avec mission d'enseignement

Ce statut de Doctorant avec Mission d'Enseignement te permet de donner des cours. Il faut pour cela postuler aux offres proposées dans les laboratoires de l'Université de Lorraine au cours du mois de juillet. Si tu es choisi(e), tu effectueras soit des vacances soit de 32 à 64 heures d'enseignement équivalent TD.

Il te permettra aussi de suivre des modules adaptés (modules de formation) et de participer à des journées dites « résidentielles ».

Si tu ne souhaites pas faire 64H d'enseignement par an mais que tu désires découvrir cet aspect de la fonction d'enseignant-chercheurs avec l'accord de ton directeur de thèse, il te faudra aller voir directement la direction de ta composante et direction de ton laboratoire, pour discuter avec eux des possibilités dont tu pourrais bénéficier. Tu pourrais ainsi réaliser quelques heures d'enseignements (maximum 31h/an) sous forme de vacances.

Cas particulier de la Césure

Pendant ton cursus de Doctorat à l'Université de Lorraine, tu as la possibilité d'effectuer une période de « césure ». Celle-ci permet, dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel, de suspendre temporairement ton cursus doctoral tout en ayant la possibilité de rester inscrit à l'Université, afin d'acquérir une expérience au sein d'une entreprise, d'une association, de monter un projet collaboratif etc. Elle s'étend sur une période insécable d'une année au maximum (pour l'ensemble du Doctorat) et de 4 mois au minimum.

Cette procédure dérogatoire exceptionnelle nécessite l'accord préalable du directeur de thèse, du directeur de laboratoire, du directeur de l'école doctorale et est soumise à un accord final du président de l'université.



Label CDEFI 'compétences pour l'entreprise'

Le parcours doctoral « Compétences pour l'Entreprise » a été labellisé en 2016 par la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises D'ingénieurs (CDEFI). Ce programme conçu, en accord avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, promeut un parcours de formation doctorale destiné à dynamiser l'insertion professionnelle des docteurs au sein des entreprises françaises.

Le parcours « Compétences pour l'entreprise » définit un référentiel de compétences acquises par les docteurs dans quatre domaines : comprendre le fonctionnement de l'entreprise, avoir des compétences scientifiques et techniques, être autonome et savoir gérer des projets et avoir des capacités d'ouverture et d'interactions. Ce label, attribué aux docteurs au moment de leur soutenance de thèse, gage de leur intérêt pour le monde de l'entreprise, permet d'assurer une meilleure lisibilité des compétences techniques et transverses de ces jeunes professionnels tout en leur transmettant une assurance et un savoir-faire qui doit leur permettre une intégration immédiate dans ce milieu.

Les modules de formation professionnalisants sont remplacés dans ce parcours CPE par 40 heures de formations spécifiques et 1 semaine d'intégration en entreprise (stage conventionné de 35 à 40h).

Label européen

Connu sous les termes de « Doctorat Européen », il s'agit d'un dispositif permettant d'ajouter à un doctorat classique la reconnaissance d'une dimension européenne qu'il est possible de valoriser par la suite. Pour prétendre au « label Européen » au moment de la soutenance de thèse, il faut réunir les conditions suivantes :

- Le doctorat doit avoir été préparé en partie lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays membre de l'Union Européenne ;
- L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux Etats Européens, autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
- Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un Etat Européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
- Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Label enseignement supérieur

Si vous bénéficiez d'un contrat d'enseignement ce label est accessible ; renseignez-vous avant la fin de deuxième année de thèse pour réaliser les démarches nécessaires à son obtention.

ANNEXE 1 : LE PÉRIMÈTRE SCIENTIFIQUE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'École Doctorale, dont la pluridisciplinarité est un élément essentiel, regroupe deux pôles de recherche : A2F (Agronomie, Agroalimentaire, Forêt), et OTELO (Observatoire Terre Environnement Lorraine). 3 autres laboratoires sont rattachés à l'INRA ou à l'IGN.

Pôle scientifique	Laboratoire	Directeur
A2F	CALBINOTOX — Composés alimentaires: Biofonctionnalités et risque neurotoxiques	Jean-Luc OLIVIER
	DynAMic — Dynamique des génomes et Adaptation Microbienne	Bertrand AIGLE
	IAM — Interactions Arbres Microorganismes	Éric GELHAYE
	LAE — Laboratoire Agronomie et Environnement	Christophe ROBIN
	LIBIO — Laboratoire d'Ingénierie des BIOMolécules	Anne-Marie REVOL
	SILVA	Damien BONAL
	URAFPA — Unité de Recherche sur l'Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux	Pascal FONTAINE
Otelo	CRPG — Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques	Raphaël PIK
	GeoRessources	Jacques PIRONON
	LIEC — Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	Laure GIAMBERINI
	LSE — Laboratoire Sols et Environnement	Christophe SCHWARTZ
Hors pôles	SAD-ASTER — AgroSystemes TErritoires Ressources (INRA)	Catherine MIGNOLET
	BEF — Biogéochimie des Écosystèmes Forestiers (INRA)	Laurent SAINT-ANDRÉ
	LIF — Laboratoire de l'Inventaire Forestier (IGN)	Jean-Daniel BONTEMPS

ANNEXE 2 : GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'École Doctorale est pilotée par un **Comité de Direction** de 20 membres:

- le directeur de l'École Doctorale, qui préside le comité
- le directeur d'AgroParisTech Nancy (ou son représentant désigné)
- le président du centre INRA Grand Est (ou son représentant désigné).
- le directeur du pôle A2F, et le directeur du pôle OTELo (ou leur représentant désigné)
- 5 doctorants (vos représentants!) élus par leurs pairs (élus pour un mandat de 2 ans).
- des membres de l'Université de Lorraine, désignés par le directeur de l'ED pour représenter les différentes sensibilités scientifiques de l'ED (8 personnes HDR)
- un représentant BIATSS et la gestionnaire pédagogique de l'École Doctorale

Les fonctions du Comité de Direction sont les suivantes :

- prise des décisions pédagogiques, organisation des séminaires ;
- attribution et validation des contrats doctoraux ;
- avis sur les demandes d'ACT (Autorisations à Co-encadrer des Thèses) et HDR (l'Habilitation à Diriger la Recherche) ;
- suivi des inscriptions en thèse (en première et cinquième année) et HDR;
- gestion des procédures de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) ;
- évaluation et classement des candidatures au prix l'Université de Lorraine.

Ce comité de direction est élargi pour obtenir le **Conseil de l'ED** par l'ajout de cinq membres extérieurs du secteur employeur des doctorants SIRENA.

Ses fonctions sont :

- Avis sur les contours de l'ED et sur ses orientations scientifiques
- Avis sur la stratégie de l'ED (attractivité, organisation, encadrement ...)